

mazars

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIES

19, rue Clément Marot
75008 PARIS
France

Institut Mines-Télécom

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS SA
Société Anonyme
Siege social : Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault LA DEFENSE
92400 COURBEVOIE
Capital de : 8 320 000 euros - RCS : Nanterre 784 824 153 -

CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIES
Société Anonyme
19, rue Clément Marot
75008 PARIS
Capital social : 40 000 euros - RCS Paris B 722 012 051

Institut Mines-Télécom

Etablissement public national scientifique, culturel et professionnel
19 place Marguerite Perey – 91120 PALAISEAU

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'Administration de l'Institut Mines-Télécom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut Mines-Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note 3.1 « Faits marquants de l'exercice », paragraphe « L'opération Saclay » qui décrit le traitement comptable retenu concernant la comptabilisation des travaux relatifs au campus de L'Institut Mines-Télécom à Palaiseau.
- La note 3.1 « Faits marquants de l'exercice », paragraphe « La délégation du Titre 2 » qui décrit les impacts de la délégation des dépenses de Titre 2 à l'Institut Mines-Télécom sur les dépenses de personnel, les passifs sociaux de l'établissement et la subvention pour charge de service public.
- La note 3.3 « Notes relatives aux postes de bilan », paragraphe « Evaluation des immobilisations » qui décrit le traitement comptable retenu concernant le bâtiment occupé par Eurecom situé à Sophia Antipolis, compte tenu des discussions en cours sur sa situation juridique.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note 3.1 « Faits marquants de l'exercice », paragraphe « L'opération Saclay » qui décrit le traitement comptable retenu concernant la comptabilisation des travaux relatifs au bâtiment Saclay de Palaiseau,
- la note 3.1 « Faits marquants de l'exercice », paragraphe « La délégation du Titre 2 » qui décrit les impacts de la délégation des dépenses de Titre 2 à l'Institut Mines-Télécom sur les comptes de l'exercice 2021
- la note 3.3 « Notes relatives aux postes de bilan », paragraphe « Evaluation des immobilisations » qui décrit le traitement comptable retenu concernant le bâtiment occupé par Eurecom situé à Sophia Antipolis, compte tenu des discussions en cours sur sa situation juridique.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre établissement, nous avons examiné le bien-fondé des traitements comptables retenus et des informations qui ont été données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes

annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 14 mars 2022



Valérie RIOU
Associée

Cailliau Dedouit et Associés

Fait à Paris, le 14 mars 2022



Rémi SAVOURNIN
Associé

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

		EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	PASSIF		
					EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	Intitulé
		ACTIF			PASSIF		
Intitulé	BRUT	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	Intitulé	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
		Amortissements Dépréciations	NET				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	23 777 377,28	18 380 879,63	5 396 497,65	4 967 594,75	Financements reçus	159 868 192,89	160 826 924,19
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état	100 429 220,65	101 554 122,04
Terrains	30 212 170,41	892 322,63	29 319 847,78	29 330 307,55	Financement de l'actif par des tiers		
Constructions	564 407 705,47	225 792 686,18	338 615 019,29	333 790 617,25	Fonds propres des fondations		
Installations techniques, matériels et outillage	135 449 481,53	122 658 671,90	12 790 809,63	11 834 671,49	Ecart de réévaluation		
Collections	369 615,00		369 615,00	369 615,00	Réserves	263 260 455,30	165 804 941,94
Biens historiques et culturels					Report à nouveau	18 748 989,88	18 750 831,22
Autres immobilisations corporelles	101 354 534,65	85 174 495,75	16 180 038,90	17 600 091,29	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 798 445,71	98 072 434,65
Immobilisations mises en concession					Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles en cours	27 827 126,43		27 827 126,43	29 987 362,45	TOTAL FONDS PROPRES	544 105 304,43	545 009 254,04
Avances et acomptes sur commandes	3 696 621,04		3 696 621,04	13 154 278,05			
Immobilisations grevées de droits					Provisions pour risques et charges	626 571,02	696 226,00
Immobilisations corporelles (biens vivants)					Provisions pour risques	26 469 541,96	11 915 825,64
Immobilisations financières	10 070 403,84	883 344,68	9 187 059,16	9 624 230,62			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	897 165 035,65	453 782 400,77	443 382 634,88	450 658 768,45	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27 096 112,98	12 612 051,64
					DETTES FINANCIERES		
					Emprunts obligataires		
					Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	2 703 575,48	2 934 313,86
					Dettes financières et autres emprunts	535 099,51	552 532,50
					TOTAL DETTES FINANCIERES	3 238 674,99	3 486 846,36
ACTIF CIRCULANT					DETTES NON FINANCIERES		
Stocks					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 561 655,05	16 833 153,43
Créances	32 150 968,50		32 150 968,50	30 154 598,02	Dettes fiscales et sociales	3 874 093,59	9 761 005,95
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques), des organismes internationaux et la Commission européenne					Avances et acomptes reçus	41 609 434,39	35 690 538,11
Créances sur les clients et comptes rattachés	23 859 682,98	1 673 263,96	22 186 419,02	22 235 282,84			

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

		BILAN				Institut Mines-Télécom	
		ACTIF		PASSIF		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Intitulé	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	Intitulé	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	
	BRUT	Amortissements Dépréciations					NET
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)			
Avances et acomptes versés sur commandes	3 708 706.43		3 708 706.43	Autres dettes non financières	3 421 090.49	5 789 375.95	
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)							
Créances sur les autres débiteurs	1 020 439.74		1 020 439.74				
Charges constatées d'avance	1 916 182.14		1 916 182.14	Produits constatés d'avance	6 518 718.12	5 719 190.87	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	62 655 979.79	1 673 263.96	60 982 715.83	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	70 984 991.64	73 793 264.31	
TRESORERIE				TRESORERIE			
Valeurs mobilières de placement				Autres éléments de trésorerie passive	240 093.90		
Disponibilités	141 299 827.23		141 299 827.23				
Autres							
TOTAL TRESORERIE	141 299 827.23		141 299 827.23	TOTAL TRESORERIE	240 093.90		
Comptes de régularisation				Comptes de régularisation			
Ecart de conversion actif				Ecart de conversion Passif			
TOTAL GENERAL	1 101 120 842.67	455 455 664.73	645 665 177.94	TOTAL GENERAL	645 665 177.94	634 901 416.35	

3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES		PRODUITS			
		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
	Intitulé			Intitulé	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	
Achats	237 744.49	214 690.69		Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	63 991 257.48	63 298 677.30		Subventions pour charges de service public	161 182 056.96
Charges de personnel	152 483 081.34	110 941 587.63		Subventions de fonctionnement en provenance de l'état et des autres entités publiques	40 195 276.73
Salaires, traitements et rémunérations diverses	65 186 590.91	39 340 887.11		Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'état et des autres entités publiques	
Charges sociales	1 148 727.06	1 750 974.50		Dons et legs	469 386.96
Intéressement et participation				Produits de la fiscalité affectée	
Autres charges de personnel	14 180 934.10	13 634 000.01		Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	61 778 637.33	55 553 480.87		Ventes de biens ou prestations de services	54 916 974.69
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	359 006 972.71	284 734 298.11		Produits de cessions d'éléments d'actif	99 258 236.93
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	6 828 141.78	6 485 336.80		Autres produits de gestion	3 931 918.59
CHARGES D'INTERVENTION				Production stockée et immobilisée	
Dispositif d'intervention pour compte propre				Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	
Transferts aux ménages				Autres produits	
Transferts aux entreprises				Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	13 455 451.91
Transferts aux collectivités territoriales				Reprises du financement rattaché à un actif	15 594 874.74
Transferts aux autres collectivités					
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme					

3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

 COMPTE DE RESULTAT		Institut Mines-Télécom		Exercice 2021		PRODUITS	
						EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
CHARGES		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	Intitulé		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Intitulé							
Dotations aux provisions et dépréciations							
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		6 828 141,78	6 485 336,80	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)							
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		365 835 114,49	291 219 634,91	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		368 116 080,59	389 004 177,51
CHARGES FINANCIERES				PRODUITS FINANCIERS			
Charges d'intérêt		98 970,77	197 330,55	Produits des participations et des prêts		199,57	149,28
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				Produits nets sur cessions des immobilisations financières			
Pertes de change			2 834,15	Intérêts sur créances non immobilisées			
Autres charges financières			6 139,15	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		413 391,10		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
				Gains de change		12,71	13 390,25
				Autres produits financiers		29 629,20	817,81
				Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières			479 838,56
TOTAL CHARGES FINANCIERES		512 361,87	206 303,85	TOTAL PRODUITS FINANCIERS		29 841,48	494 195,90
Impôt sur les sociétés							
RESULTAT DE L'ACTIVITE (B E N E F I C E)		1 798 445,71	98 072 434,65	RESULTAT DE L'ACTIVITE (P E R T E)			
TOTAL CHARGES		368 145 922,07	389 498 373,41	TOTAL PRODUITS		368 145 922,07	389 498 373,41